



VILLE DE LAC-SERGENT  
1525 Chemin du Club-Nautique, Lac- Sergent, Qc G0A 2J0  
Téléphone : (418) 875-4854 Télécopieur : (418) 875-3805

## **APPEL D'OFFRES PUBLIC TP-2018-001**

### SOUSSION POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS DU CLUB-NAUTIQUE, DES MERISIERS, DU RUISSEAU ET DU TOUR-DU-LAC NORD

#### **DESCRIPTION**

La Ville de Lac-Sergent demande des soumissions pour la réfection des chemins du Club-Nautique, des Merisiers, du Ruisseau et du Tour-du-Lac Nord.

#### **CONDITIONS DE SOUMISSION**

Toutes les conditions sous mentionnées du présent appel d'offres sont contenues à l'intérieur des documents de soumissions, lesquels sont vendus exclusivement par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) accessibles à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca) . Les documents seront disponibles à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

Les soumissions devront être valides pour une période de soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissionnaires devront accorder une attention particulière aux documents qu'ils doivent joindre à leur soumission, tels qu'exigés dans le devis. À cet effet, une fiche synthèse est jointe aux documents de soumission à partir de laquelle ils pourront s'assurer d'avoir annexé tous les documents exigés.

#### **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

Les soumissions devront parvenir, sous enveloppe scellée, **avant 11H, le 23 février 2018** au bureau municipal sis au 1525, chemin du Club-Nautique, Lac-Sergent, (Qc) G0A 2J0. L'enveloppe devra porter la mention : « **SOUMISSION : RÉFECTION DES CHEMINS TP-2018-001** ». Les soumissions reçues par télécopieur ou par courrier électronique ne sont pas acceptées. Les soumissions reçues après l'heure de tombée seront retournées aux soumissionnaires sans être ouvertes. L'ouverture publique des soumissions s'y fera à compter de 11H05 le même jour.

#### **CONDITIONS D'ADMISSION**

La responsabilité de la Ville n'est aucunement engagée du fait que les avis ou documents quelconques transmis par système électronique contiennent quelque erreur ou omission que ce soit. Le soumissionnaire doit s'assurer que les documents d'appel d'offres qu'il a reçus soient complets.

La Ville de Lac Sergent ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ou aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. Elle se réserve également le droit de retrancher du contrat certaines parties des travaux projetés.

Si des informations supplémentaires étaient nécessaires, les entrepreneurs sont invités à communiquer avec Madame Josée Brouillette, directrice générale de la Municipalité, à titre de responsable désignée en octroi de contrat, à l'adresse courriel : [lac-sergent@derytele.com](mailto:lac-sergent@derytele.com) ou au numéro de téléphone (418) 875-4854.

***Fait à Lac Sergent, le 31<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2018.***

Josée Brouillette  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière